



COUR D'APPEL DE POITIERS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE LA CHARENTE-MARITIME

L'accès au droit est une priorité des juridictions de Charente-Maritime. Permettre à un usager du service public de la justice d'avoir une information de premier niveau gratuite est une chose essentielle.

Le Conseil départemental de Charente-Maritime (CDAD) constitue l'outil permettant la mise en place de l'accès au droit. Cet accès au droit a été initié en 2001 avec la création de la MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT dite MJD. Elle se situe au cœur de Mireuil au lieu-dit la Passerelle avec un greffier du tribunal, détaché à plein temps. Elle offre l'accès à un très large panel de professionnels du droit Avocats, Huissiers de justice, Notaires, Conciliateurs de justice, délégués du Procureur de la République, association de familles (CIDFF) d'aide aux victimes, association d'information sur le logement (ADIL).....

La MJD accueille tant physiquement que téléphoniquement sur une année civile en moyenne 6000 personnes. Elle a largement trouvé sa place dans le paysage du service public rochelais.

A cette maison de justice et du droit s'ajoutent également les POINTS D'ACCES AU DROIT (PAD). Il s'agit de structures qui ne possèdent pas de greffier du tribunal en détachement et qui sont le fruits de partenariats entre le CDAD de Charente-Maritime et les collectivités locales, soit avec des villes soit avec des communautés de communes.

Ces POINTS D'ACCES AU DROIT permettent aussi d'offrir des consultations gratuites par des professionnels du droit, ils sont présents à Villeneuve les Salines (La Rochelle), Rochefort sur Mer, Marennes mais aussi à Saintes, Royan, Jonzac et Saint-Jean-D'Angély. Du Nord au Sud de la Charente-Maritime, de l'Est à l'Ouest, ces structures accueillent les usagers de la justice.

Qu'il me soit permis de remercier tous nos partenaires (collectivités locales, intervenants) sans lesquels cet accès au droit ne serait pas possible, c'est grâce à eux que nous avons pu construire cet accès au droit en Charente-Maritime. Merci également au Ministère de la Justice, au Conseil Départemental de Charente-Maritime et à la CARPA du Sud-Ouest pour leurs contributions financières.

Deux objectifs sont aujourd'hui essentiels, pérenniser ces structures et les développer. Ce développement passe notamment par la mise en réseau des Maison France Service avec la MJD et les PAD. Il s'agit de permettre à des populations qui sont dans des territoires reculés d'avoir accès au droit par une consultation à distance depuis ces MSAP labellisées France Service.

La justice doit être égale pour tous, l'accès au droit doit être aussi égalitaire où que se situent les usagers en Charente-Maritime.

Francis JULLEMIER-MILLASSEAU
Président du Tribunal de Grande instance de La Rochelle
Président du Conseil Départemental d'accès au droit.